

# Les violences et discriminations envers les femmes posent toujours des défis au Bénin

Dépêche No. 848 d'Afrobarometer | Justine Gbaguidi, Pamela Agbozo et Louis Tomavo

## Résumé

Au Bénin, la violence basée sur le genre (VBG) et les traitements discriminatoires envers les femmes demeurent des problèmes majeurs et répandus, malgré les efforts déployés par l'Etat et ses partenaires pour les anéantir. Selon le rapport national sur la mise en œuvre du programme d'action de Beijing au Bénin, les femmes et les filles restent particulièrement vulnérables à diverses formes de violence (Ministère des Affaires Sociales et de la Microfinance, 2019).

Environ trois femmes sur 10 (27%) ayant entre 15 et 49 ans ont déjà subi des actes de violence dans leur vie. Un dixième (10%) des femmes disent avoir connu de violences sexuelles à un moment donné. Et le taux de femmes ayant, à un moment donné, subi des blessures dues à des actes de violence physique de la part de leur conjoint s'élève à 43% (Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique, 2019).

Aussi, les filles et les femmes continuent d'être victimes de harcèlement sexuel de la part de leurs enseignants et de leurs employeurs malgré que cela soit puni par la loi (Réseau des Femmes Leaders pour le Développement, 2020).

Malgré l'adoption de lois visant à protéger les femmes contre les violences, leur application reste limitée. Ainsi, de nombreuses victimes hésitent à porter plainte par peur de représailles, de stigmatisation ou par manque de confiance au système judiciaire. Pour preuve, l'enquête Afrobarometer du Round 9 réalisée en 2022 révèle que 65% des Béninois pensent qu'il est probable qu'une femme de leur communauté soit critiquée, harcelée ou humiliée par d'autres membres de la communauté si elle décide de se rendre à la police pour signaler un incident de violence fondée sur le sexe (Agbozo & Kounoudji, 2022).

La présente dépêche rend compte d'un module d'enquête spécial inclus dans le questionnaire d'Afrobarometer Round 10 au Bénin pour explorer les expériences et les perceptions des citoyens sur les violences basées sur le genre, le harcèlement et la discrimination envers les femmes.

La majorité des Béninois pensent qu'il n'est « jamais justifié » qu'un homme batte sa femme, que les violences basées sur le genre ne sont pas courantes, et que les discriminations et le harcèlement contre les femmes et les filles sont rares ou inexistantes dans leurs communautés. Pourtant un nombre considérable de citoyens perçoivent fréquemment ces genres de comportement envers les femmes et les filles.

Les Béninois pensent dans leur majorité qu'il est probable que les femmes ou filles qui se plaignent d'être victimes de discrimination ou de harcèlement soient prises au sérieux dans leur pays. Toutefois, une majorité encore plus importante réclament davantage d'actions de

la part de la police et des tribunaux en faveur de la protection des femmes contre ces violences.

## L'enquête Afrobarometer

Afrobarometer est un réseau panafricain et non-partisan de recherche par sondage qui produit des données fiables sur les expériences et appréciations des Africains relatives à la démocratie, à la gouvernance et à la qualité de vie. Neuf rounds d'enquêtes ont été réalisés dans un maximum de 42 pays depuis 1999. Les enquêtes du Round 10 ont été lancées en janvier 2024. Afrobarometer réalise des entretiens face-à-face dans la langue du répondant avec des échantillons représentatifs à l'échelle nationale.

L'équipe d'Afrobarometer au Bénin, conduite par l'Innovante Recherche en Economie et Gouvernance (IREG), s'est entretenue avec 1.200 adultes béninois entre le 29 janvier et le 9 février 2024. Un échantillon de cette taille produit des résultats nationaux avec des marges d'erreur de +/-3 points de pourcentage à un niveau de confiance de 95%. Des enquêtes ont été précédemment réalisées au Bénin en 2005, 2008, 2011, 2014, 2017, 2020 et 2022.

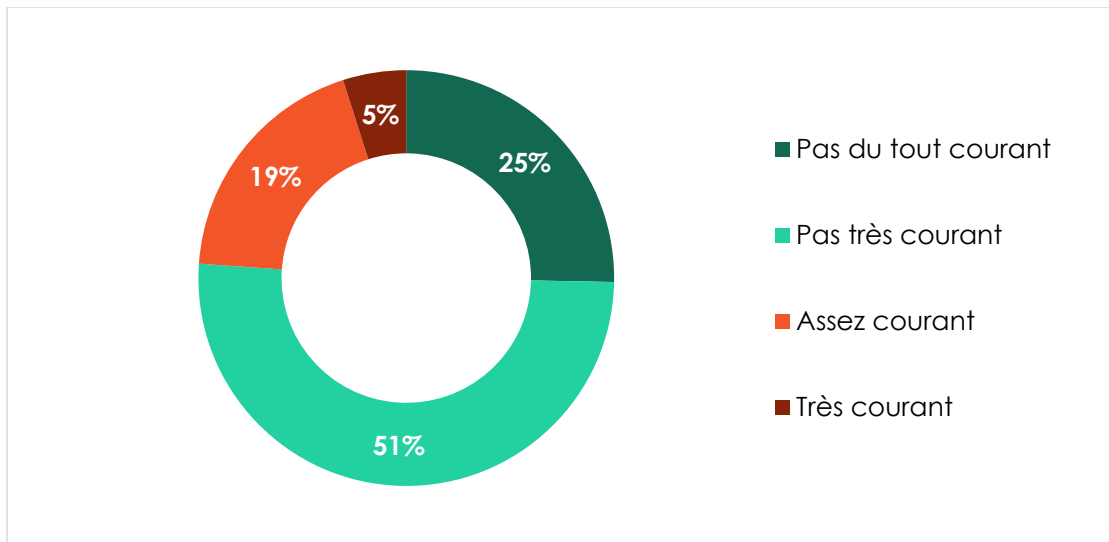
## Résultats clés

- Trois quarts (76%) des Béninois affirment que la violence contre les filles et les femmes n'est pas courante dans leur communauté, mais 24% disent le contraire.
- La majorité (56%) des Béninois pensent qu'il n'est « jamais justifié » qu'un homme batte sa femme si elle a fait quelque chose qu'il n'aime pas ou pense être mal. Cependant, plus de quatre répondants sur 10 (43%) estiment que ce type de violence est « parfois » ou « toujours » justifiée.
- Tandis que la grande partie des Béninois affirment que la discrimination et le harcèlement contre les femmes et filles ne sont pas fréquents, des minorités non-négligeables pensent que ces traitements se produisent « souvent » ou « toujours » :
  - 20% disent que les élèves filles ou étudiantes sont victimes de discrimination, de harcèlement ou de demandes de faveurs sexuelles de la part de leurs enseignants.
  - 16% déclarent que les femmes sont harcelées sexuellement dans des lieux publics tels que les marchés, les rues ou les transports publics.
  - 13% affirment que les filles sont empêchées d'aller à l'école au détriment des garçons.
  - 19% disent que les femmes sont empêchées par leur conjoint ou d'autres membres de la famille d'occuper un emploi salarié.
- Plus de six Béninois sur 10 (64%) pensent qu'il est « quelque peu probable » ou « très probable » que les gens croient aux femmes et aux filles qui se plaignent d'être victimes de discrimination ou de harcèlement.
- Mais une majorité plus importante (77%) de répondants estiment que la police et les tribunaux devraient faire davantage pour protéger les femmes et les filles contre la discrimination et le harcèlement.

## Violence contre les femmes et les filles

Trois Béninois sur quatre (76%) disent que la violence contre les filles et les femmes n'est pas courante dans leur communauté, tandis que 24% disent que ce problème est fréquent (Figure 1).

**Figure 1 : Fréquence de violence contre les femmes et les filles | Bénin | 2024**



**Question posée aux répondants :** Dans cette localité, dans quelle mesure pensez-vous qu'il est courant pour les hommes d'utiliser la violence contre les femmes et les filles à la maison ou dans la commune ?

Des disparités significatives existent suivant les caractéristiques démographiques (Figure 2). L'Atacora/Donga (38%) et l'Atlantique (34%) se démarquent nettement des autres régions avec les taux les plus élevés de répondants signalant que ces violences sont fréquentes. Un groupe intermédiaire comprend le Borgou (28%) et l'Alibori (27%). Cette répartition pose la question de savoir si c'est le problème ou bien la conscience du problème qui est plus concentrée dans certaines régions.

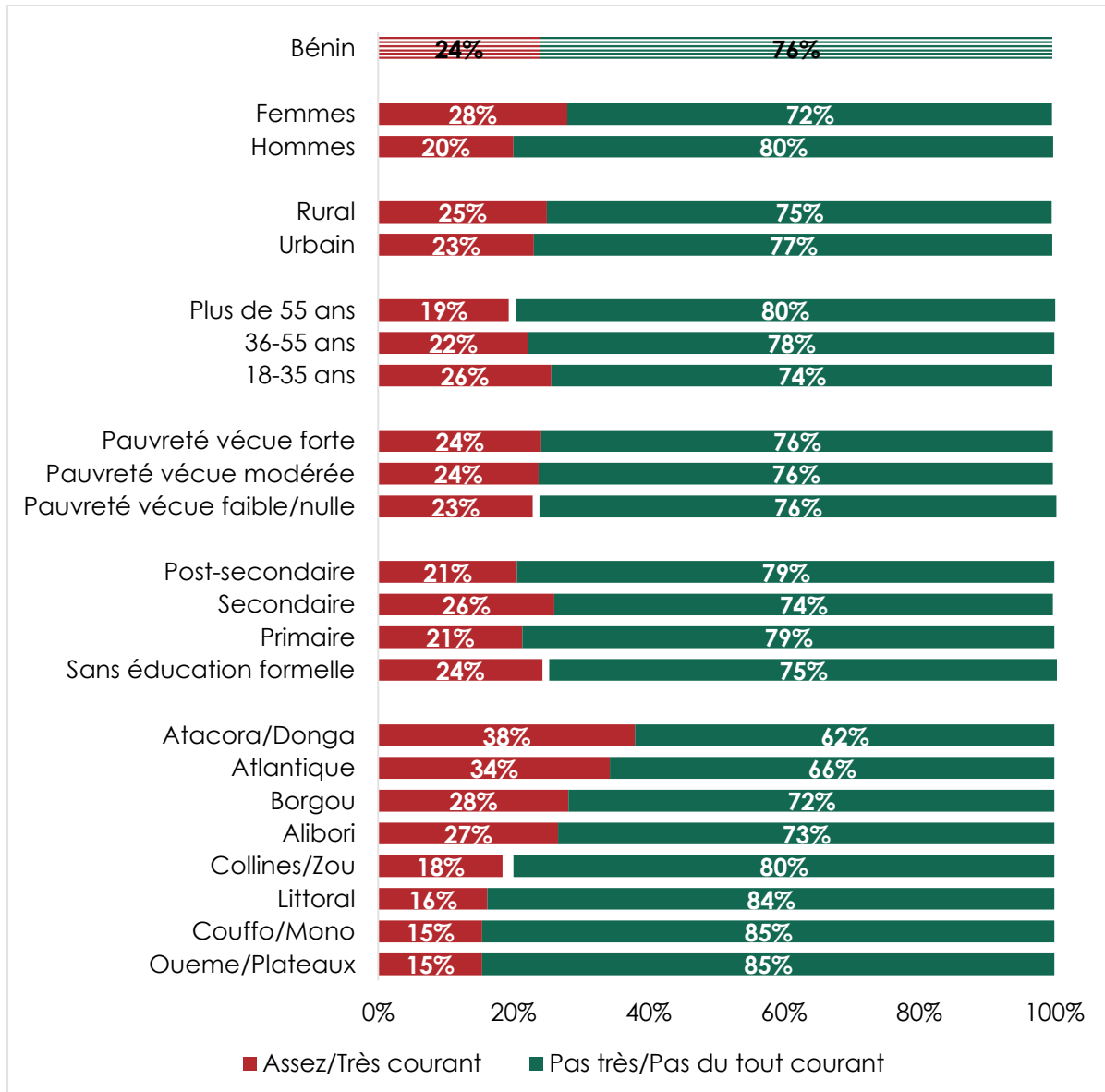
Ces violences sont également plus perçues par les femmes (28%) et les jeunes (26% des 18-35 ans) que les hommes (20%) et les plus de 55 ans (19%).

---

Pour sonder vous-même ces données, veuillez visiter  
notre outil d'analyse en ligne au  
[www.afrobarometer.org/online-data-analysis](http://www.afrobarometer.org/online-data-analysis).

---

**Figure 2 : Fréquence de violence contre les femmes et les filles** | par groupe démographique | Bénin | 2024



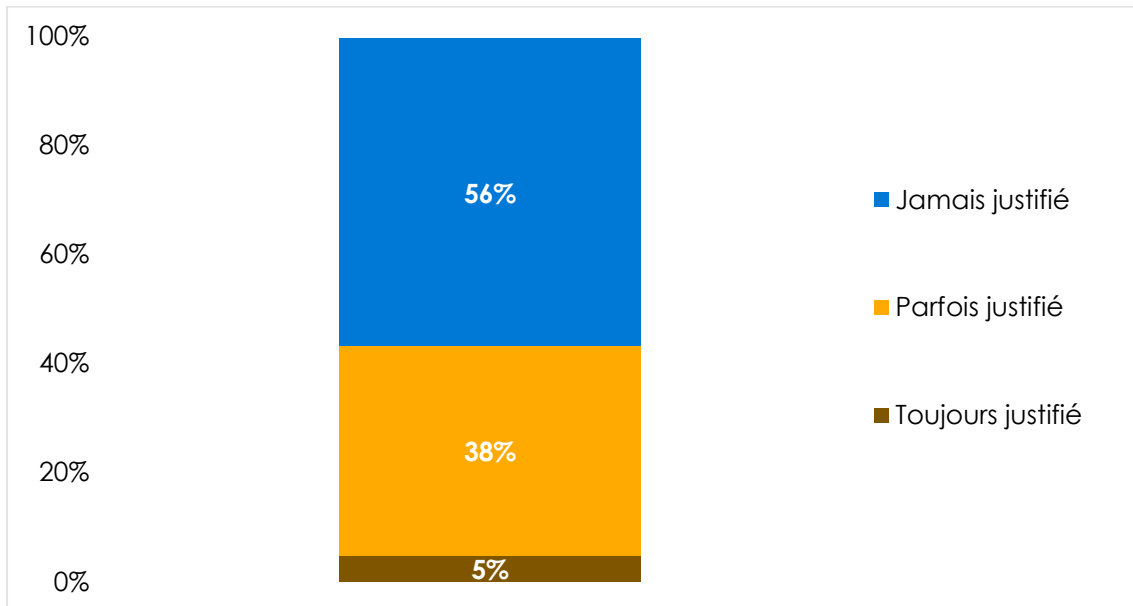
**Question posée aux répondants :** Dans cette localité, dans quelle mesure pensez-vous qu'il est courant pour les hommes d'utiliser la violence contre les femmes et les filles à la maison ou dans la commune ?

Près de six répondants sur 10 (56%) disent qu'il n'est « jamais justifié » qu'un homme batte sa femme si elle a fait quelque chose qu'il n'aime pas ou pense être mal, alors que 43% disent que ce comportement est « parfois justifié » (38%) ou « toujours justifié » (5%) (Figure 3).

La proportion de Béninois qui justifient la violence conjugale a chuté de 14 points de pourcentage depuis 2022 (57%) (Figure 4).

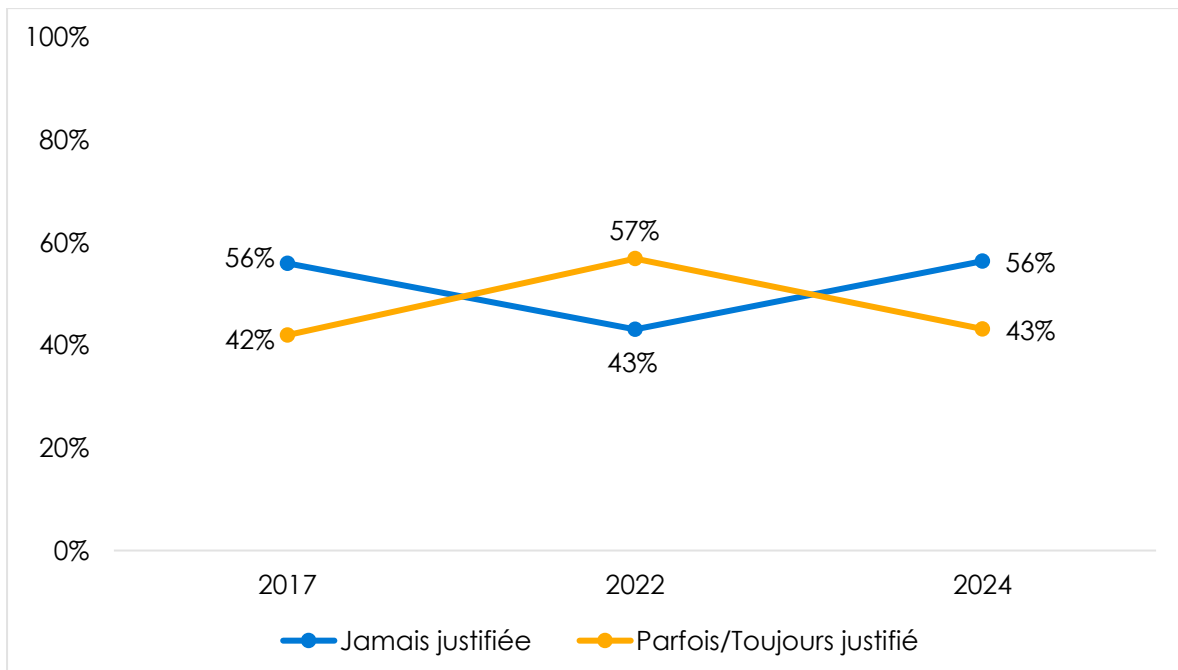
La désagrégation par les facteurs démographiques montre que la justification de la pratique de la violence d'un homme sur sa femme est plus répandue parmi les jeunes (47% des 18-35 ans) et dans les villages (46%) que parmi les plus de 55 ans (33%) et dans les villes (41%) (Figure 5).

**Figure 3 : Est-il justifié qu'un homme batte sa femme ? | Bénin | 2024**



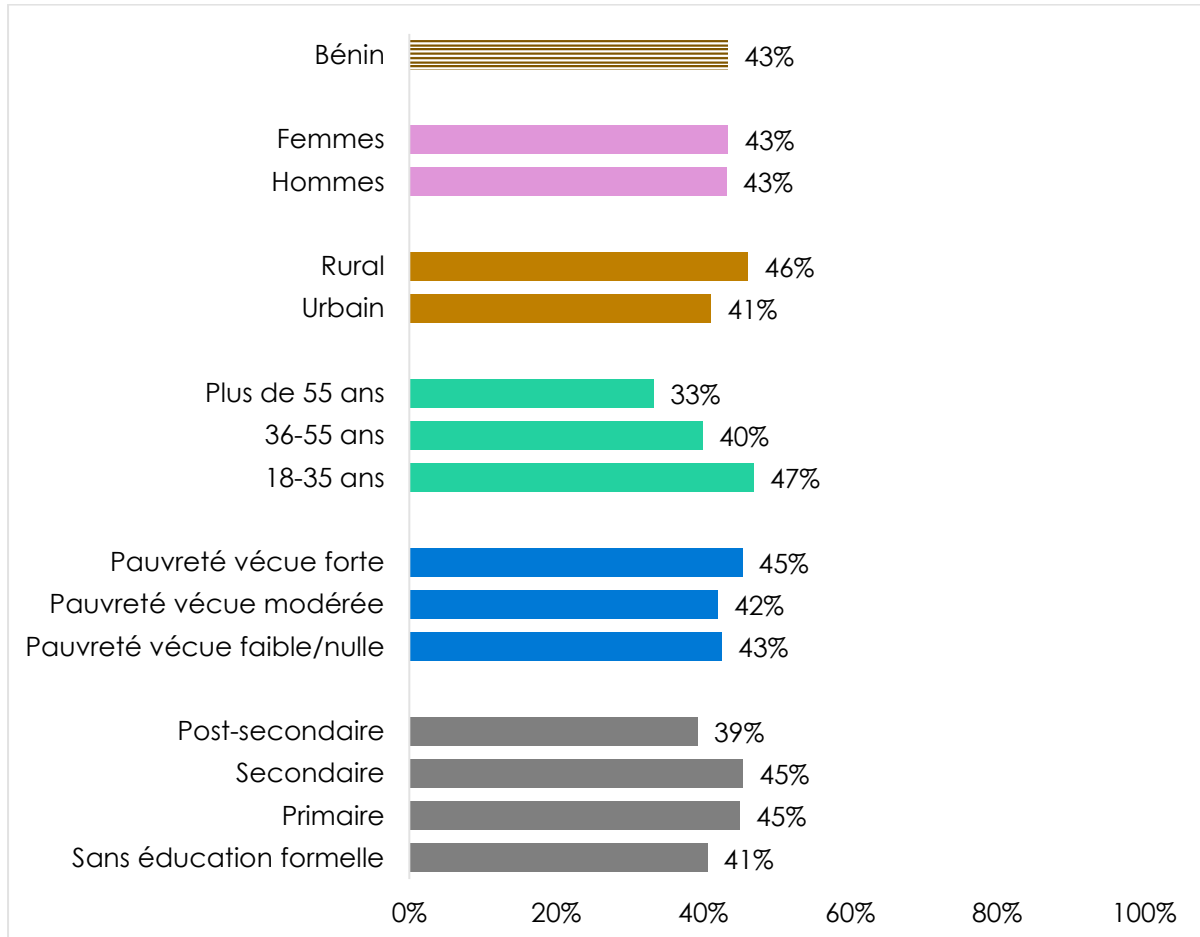
**Question posée aux répondants :** Veuillez me dire si d'après vous l'action suivante est toujours justifiée, parfois justifiée ou jamais justifiée : Lorsqu'un homme bat sa femme si elle a fait quelque chose qu'il n'aime pas ou pense être mal ?

**Figure 4 : Est-il justifié qu'un homme batte sa femme ? | Bénin | 2017-2024**



**Question posée aux répondants :** Veuillez me dire si d'après vous l'action suivante est toujours justifiée, parfois justifiée ou jamais justifiée : Lorsqu'un homme bat sa femme si elle a fait quelque chose qu'il n'aime pas ou pense être mal ?

**Figure 5 : Il est justifié qu'un homme batte sa femme** | par groupe démographique  
 | Bénin | 2024



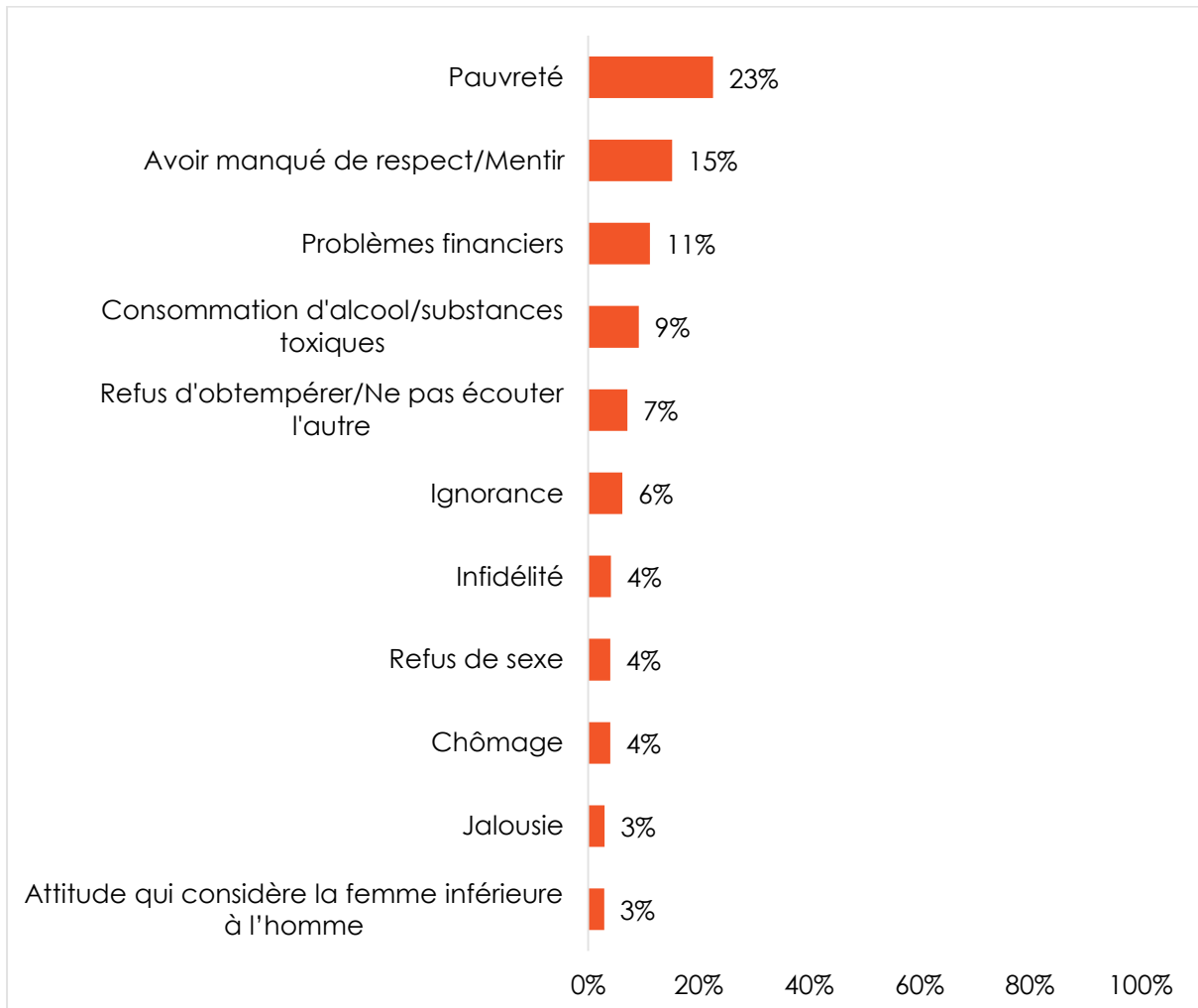
**Question posée aux répondants :** Veuillez me dire si d'après vous l'action suivante est toujours justifiée, parfois justifiée ou jamais justifiée : Lorsqu'un homme bat sa femme si elle a fait quelque chose qu'il n'aime pas ou pense être mal ? (% qui disent « parfois justifiée » ou « toujours justifiée »)

Etant donné que plusieurs Béninois estiment que la pratique de la violence physique par un homme contre sa femme est justifiée, il est important de comprendre les perceptions et les opinions des citoyens concernant les causes profondes des VBG.

Ce qui ressort de cette enquête est que les facteurs économiques, notamment la pauvreté (23%) et les problèmes financiers (11%), sont considérés comme des causes majeures des VBG par une bonne partie de la population (Figure 6). Cela souligne l'importance de lutter contre la précarité économique et de promouvoir l'autonomisation financière des femmes pour réduire leur vulnérabilité face à ces violences.

Les causes comportementales et relationnelles, telles que le manque de respect/le mensonge (15%), la consommation d'alcool ou de substances toxiques (9%), le refus d'écouter l'autre (7%) ou l'infidélité (4%), sont également perçues comme des facteurs importants. Ce constat souligne l'importance d'aborder deux aspects cruciaux : d'une part, améliorer les interactions et les schémas comportementaux au sein des couples et des familles ; d'autre part, intensifier les efforts pour éliminer toute tolérance envers la violence faite aux femmes.

**Figure 6 : Causes principales des violences basées sur le genre | Bénin | 2024**



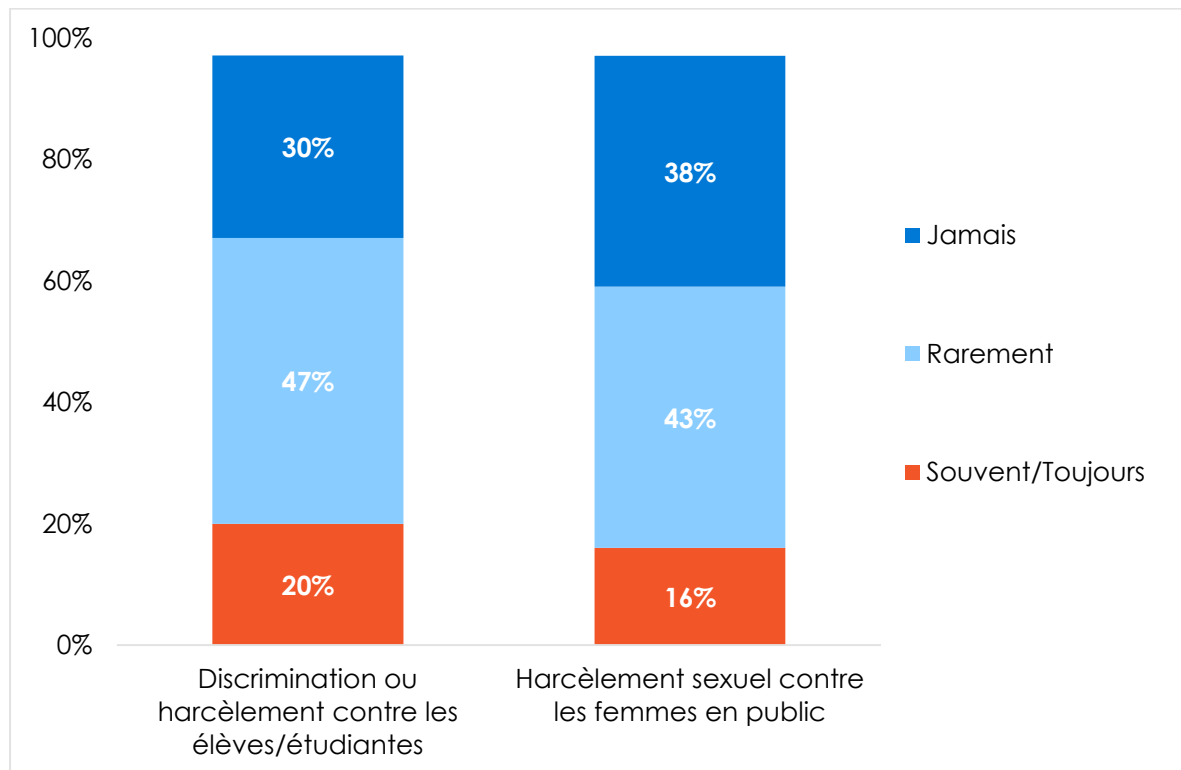
**Question posée aux répondants :** A votre avis, quelle est la principale cause des violences basées sur le genre au Bénin ?

### Harcèlement et discrimination envers les femmes

Le harcèlement envers les femmes et les filles est une autre forme de violence basée sur le genre qui mérite toute notre attention. Ce phénomène se manifeste dans divers contextes, entravant ainsi l'épanouissement et la liberté des femmes. Les lieux publics, les espaces professionnels et les établissements scolaires sont autant d'environnements où les femmes et les filles peuvent être victimes de harcèlement, que ce soit verbal, physique ou psychologique. Ainsi une proportion non négligeable (20%) de répondants affirment que la discrimination, le harcèlement ou les demandes de faveurs sexuelles envers les élèves/étudiantes de la part de leurs enseignants sont des phénomènes qui arrivent « souvent » ou « toujours » dans leur communauté. Pour la majorité (77%), ces pratiques sont rares voire inexistantes (Figure 7).

En ce qui concerne le harcèlement sexuel dans les lieux publics tels que les marchés, les rues ou les transports, 16% des répondants considèrent que c'est un problème qui se déroule « souvent » ou « toujours » dans leur environnement, même si la grande partie d'entre eux disent que ce fait se produit « rarement » ou « jamais ».

**Figure 7 : Harcèlement et discrimination des femmes et des filles | Bénin | 2024**



**Questions posées aux répondants :** Quelle est la fréquence des événements suivants dans votre communauté :

*Les élèves filles ou étudiantes sont victimes de discrimination, de harcèlement ou de demandes de faveurs sexuelles de la part de leurs enseignants ?*

*Les femmes sont harcelées sexuellement dans des lieux publics tels que les marchés, les rues ou les transports publics ?*

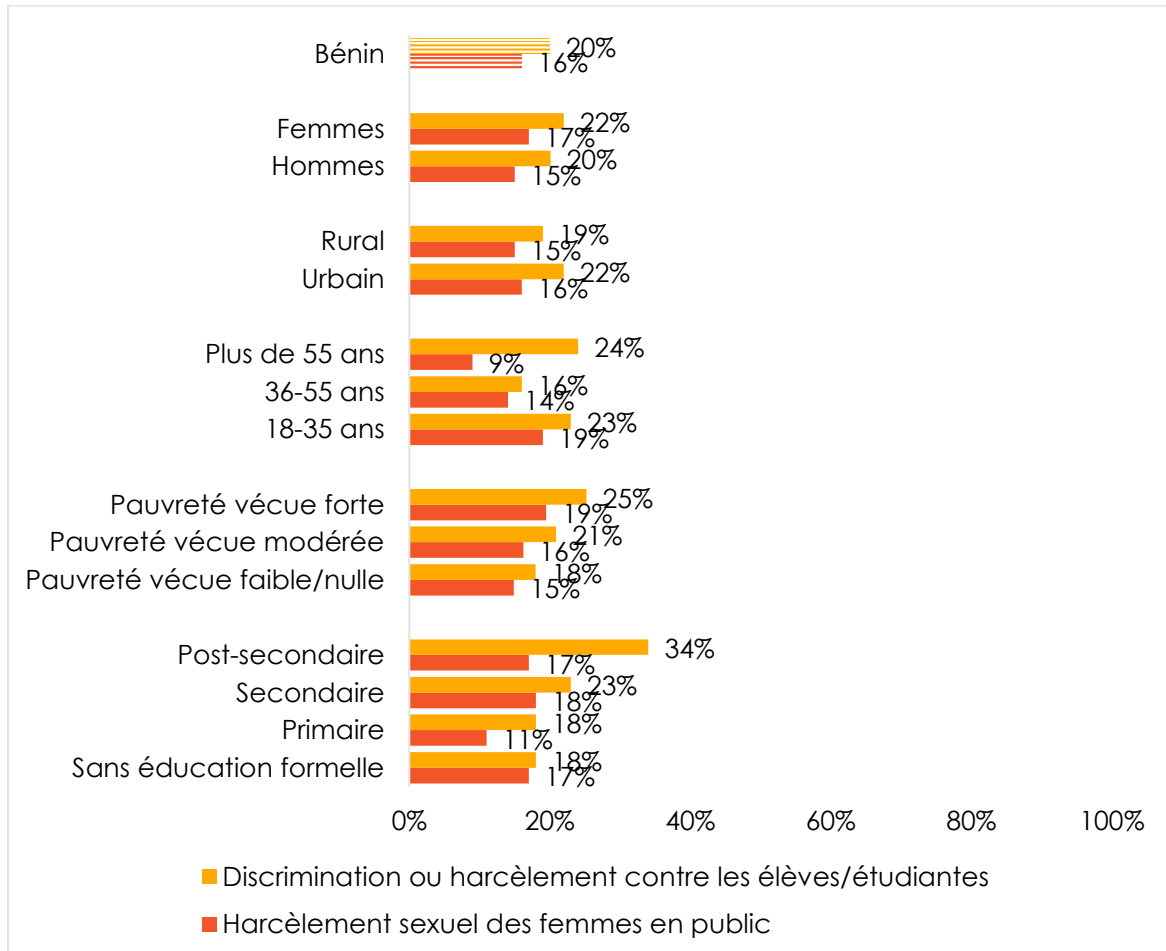
Lorsqu'on compare la prévalence du harcèlement contre les élèves filles et étudiantes de la part de leurs enseignants et celui du harcèlement des femmes en milieu public, on remarque que pour toutes les catégories démographiques prises en compte, le phénomène du harcèlement contre les étudiantes et élèves filles prend le dessus (Figure 8).

Par ailleurs, la perception fréquente de harcèlement contre les filles et étudiantes augmente au fur et à mesure que le niveau d'éducation et de pauvreté vécue<sup>1</sup> du répondant croît, allant de 18% des non instruits à 34% des post-secondaires, et de 18% des plus nantis à 25% des plus pauvres.

Le harcèlement des femmes en public, quant à lui, semble être lié à l'âge et au statut de pauvreté des répondants, puisqu'il est plus perçu par les jeunes (19% des 18-35 ans) que leurs aînés (9%-14%) et par les pauvres (19%) que les riches (15%).

<sup>1</sup> L'Indice de la Pauvreté Vécue d'Afrobarometer mesure les niveaux de privation matérielle des répondants en demandant à quelle fréquence eux-mêmes ou leurs familles ont dû vivre sans les nécessités de base (assez de nourriture pour manger à sa faim, assez d'eau pour les besoins domestiques, les soins médicaux, assez de combustible pour la cuisson des repas, et un revenu en espèces) au cours de l'année précédente. Voir Mattes et Patel (2022) pour plus d'informations sur la pauvreté vécue.

**Figure 8 : Discrimination et harcèlement contre les femmes et les étudiantes**  
 | par groupe démographique | Bénin | 2024



**Questions posées aux répondants :** Quelle est la fréquence des événements suivants dans votre communauté :

*Les élèves filles ou étudiantes sont victimes de discrimination, de harcèlement ou de demandes de faveurs sexuelles de la part de leurs enseignants ?*

*Les femmes sont harcelées sexuellement dans des lieux publics tels que les marchés, les rues ou les transports publics ?*

(% qui disent « souvent » ou « toujours »)

Les filles et femmes subissent également des situations de discrimination par rapport à l'éducation et à l'emploi.

Deux Béninois sur 10 (19%) disent qu'il arrive « souvent » ou « toujours » que les femmes soient empêchées par leur conjoint ou d'autres membres de la famille d'occuper un emploi rémunéré, même si 77% des répondants affirment le contraire (Figure 9).

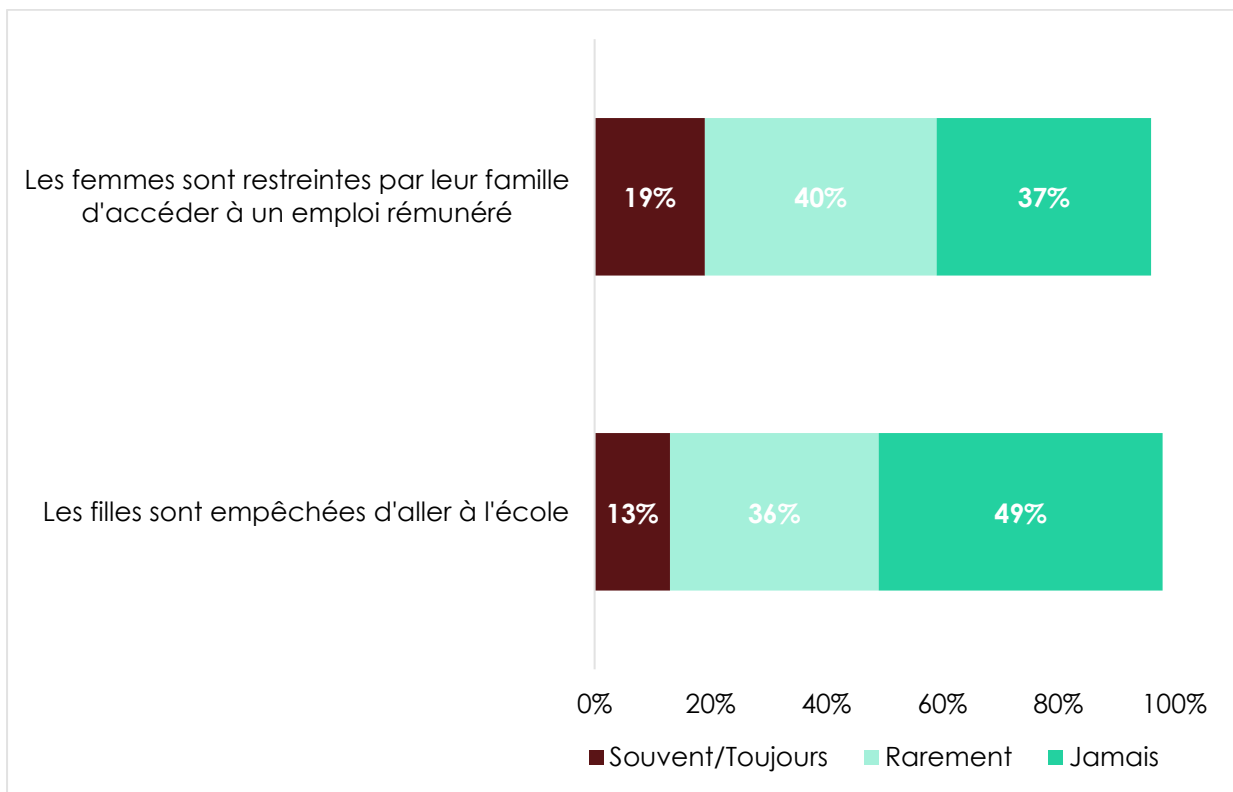
Pour un répondant sur huit (13%), le fait que les filles soient empêchées d'aller à l'école au détriment des garçons est un phénomène qui se produit « souvent » ou « toujours ». Mais pour la majorité (85%), il arrive « rarement » (36%) ou « jamais » (49%) que les parents donnent plus la priorité à l'éducation scolaire des garçons par rapport à celle des filles.

La perception de la fréquence de discrimination dans l'emploi salarié par les femmes (23%) dépasse de 6 points de pourcentage celle des hommes (17%) (Figure 10). Cet écart est de 4

points entre les résidents des villes et ceux des villages (21% contre 17%), de 6 points entre les jeunes et les adultes (22% contre 16%), et s'établit jusqu'à 7 points entre les plus instruits et les non instruits (25% contre 18%).

Dans le domaine de l'éducation, les discriminations des filles sont plus perçues dans les villages (17%) et par les pauvres (17%) et les 18-35 ans (16%) qu'en ville (10%) et par les riches (10%) et les plus de 55 ans (7%).

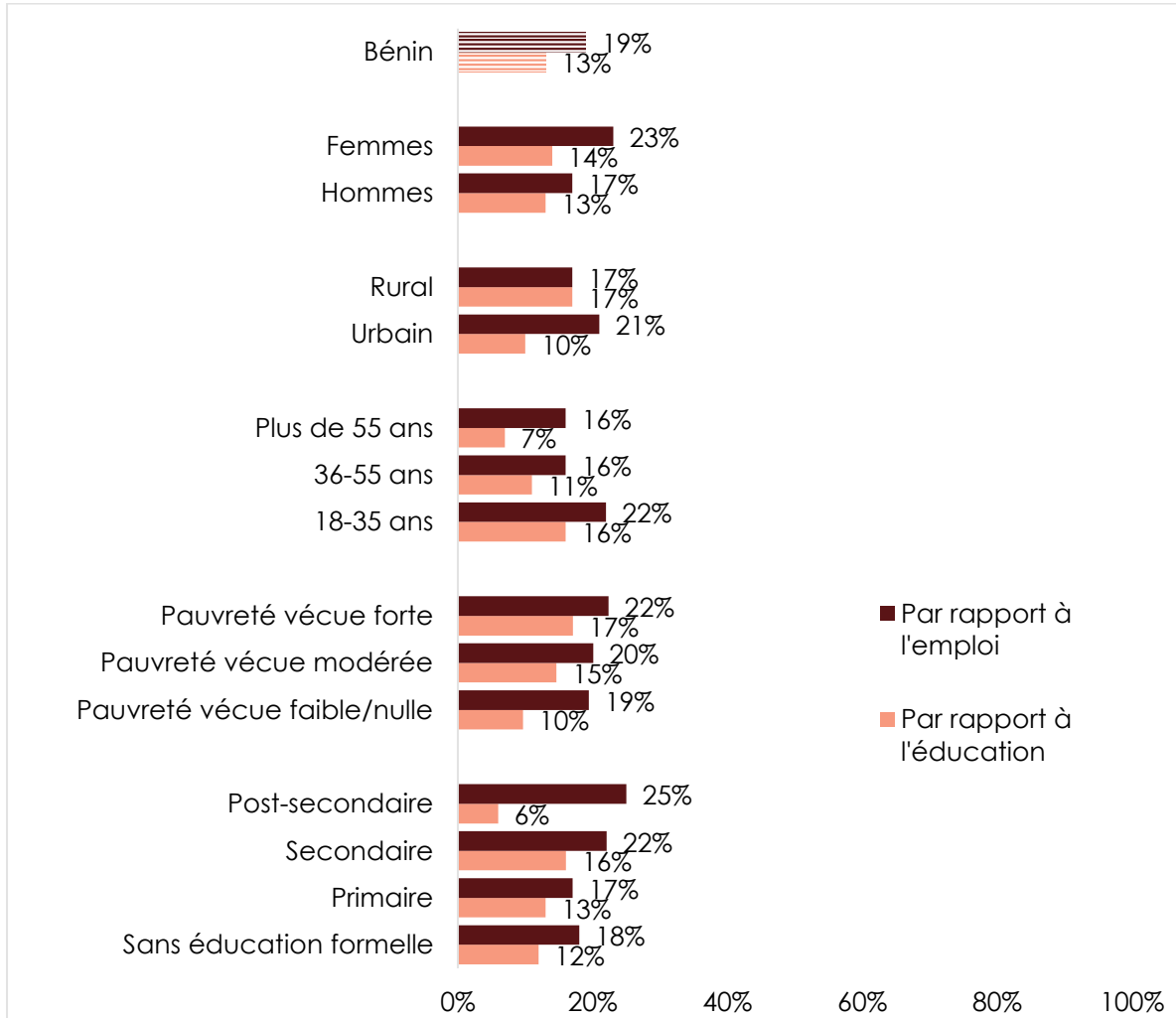
**Figure 9 : Discrimination des femmes par rapport à l'emploi et à l'éducation** | Bénin  
 | 2024



**Questions posées aux répondants :** Quelle est la fréquence des événements suivants dans votre communauté :

- Les filles sont empêchées d'aller à l'école parce que leur famille donne la priorité à l'éducation des garçons ?
- Les femmes sont empêchées par leur conjoint ou d'autres membres de la famille d'occuper un emploi ?

**Figure 10 : Discrimination des femmes par rapport à l'emploi et à l'éducation**  
 | par groupe démographique | Bénin | 2024



**Questions posées aux répondants :** Quelle est la fréquence des événements suivants dans votre communauté :

Les filles sont empêchées d'aller à l'école parce que leur famille donne la priorité à l'éducation des garçons ?

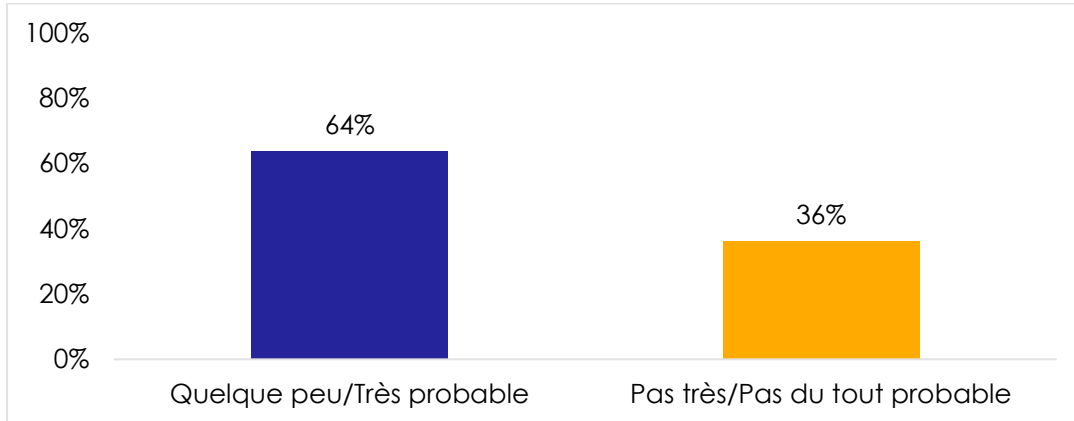
Les femmes sont empêchées par leur conjoint ou d'autres membres de la famille d'occuper un emploi ?

(% qui disent « souvent » ou « toujours »)

La protection et le soutien des femmes sont considérablement renforcés lorsqu'elles se sentent écoutées et crues, sans jugement ni critique, quand elles dénoncent des actes de discrimination ou de harcèlement au sein de leur communauté. Pour plus de six répondants sur 10 (64%), il est « quelque peu probable » ou « très probable » que les gens croient aux femmes et aux filles qui se plaignent d'être victimes de tels traitements (Figure 11).

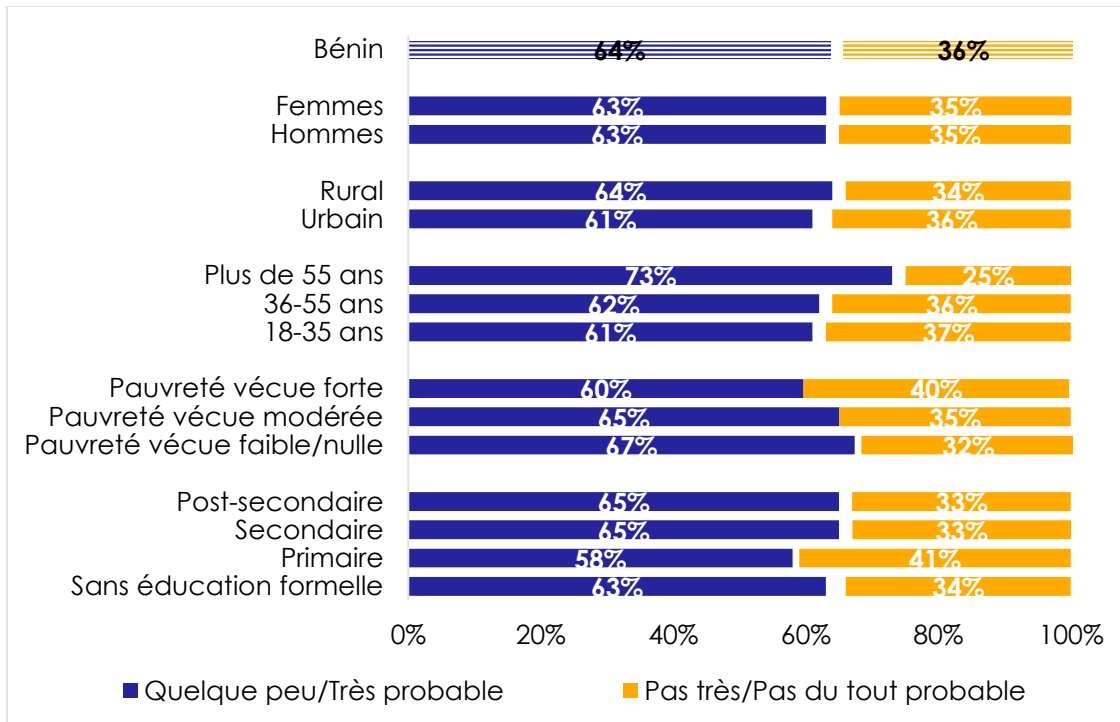
La probabilité d'accorder d'attention aux femmes et filles victimes de discrimination ou de harcèlement dans la communauté est plus importante parmi les plus de 55 ans (73%) et les plus nantis (67%) comparativement aux répondants moins âgées (61%-62%) et aux plus économiquement défavorisés (60%) (Figure 12).

**Figure 11 : Probabilité de croire aux femmes victimes de discrimination ou de harcèlement | Bénin | 2024**



**Question posée aux répondants :** Dans votre communauté, quelle est la probabilité que les gens croient aux femmes ou aux filles qui se plaignent d'être victimes de discrimination ou de harcèlement à l'école, sur leur lieu de travail ou d'autres espaces publics ?

**Figure 12 : Probabilité de croire aux femmes victimes de discrimination ou de harcèlement | par groupe démographique | Bénin | 2024**

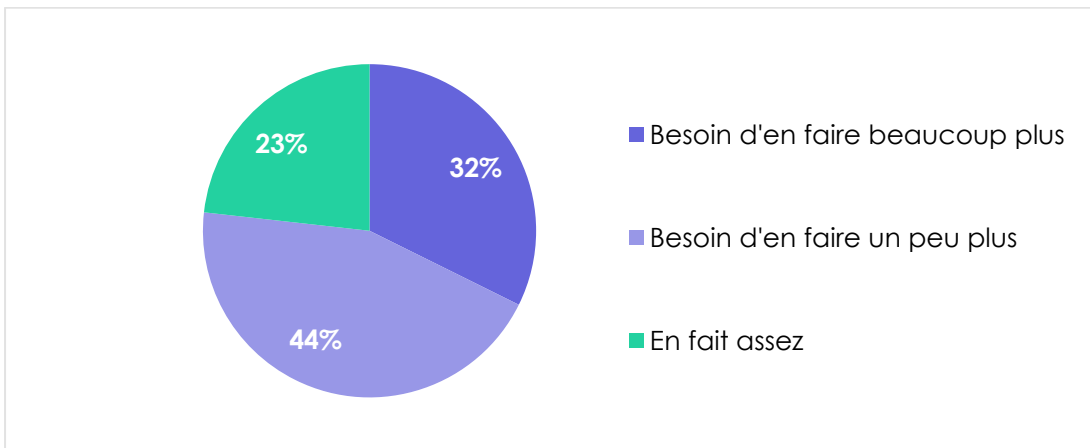


**Question posée aux répondants :** Dans votre communauté, quelle est la probabilité que les gens croient aux femmes ou aux filles qui se plaignent d'être victimes de discrimination ou de harcèlement à l'école, sur leur lieu de travail ou d'autres espaces publics ?

Même si les Béninois considèrent que la discrimination et le harcèlement contre les femmes ne sont pas courantes, ils sont largement majoritaires (76%) à vouloir que la police et les tribunaux fassent « un peu plus » ou « beaucoup plus » pour préserver les femmes et les filles contre ces mauvais traitements (Figure 13).

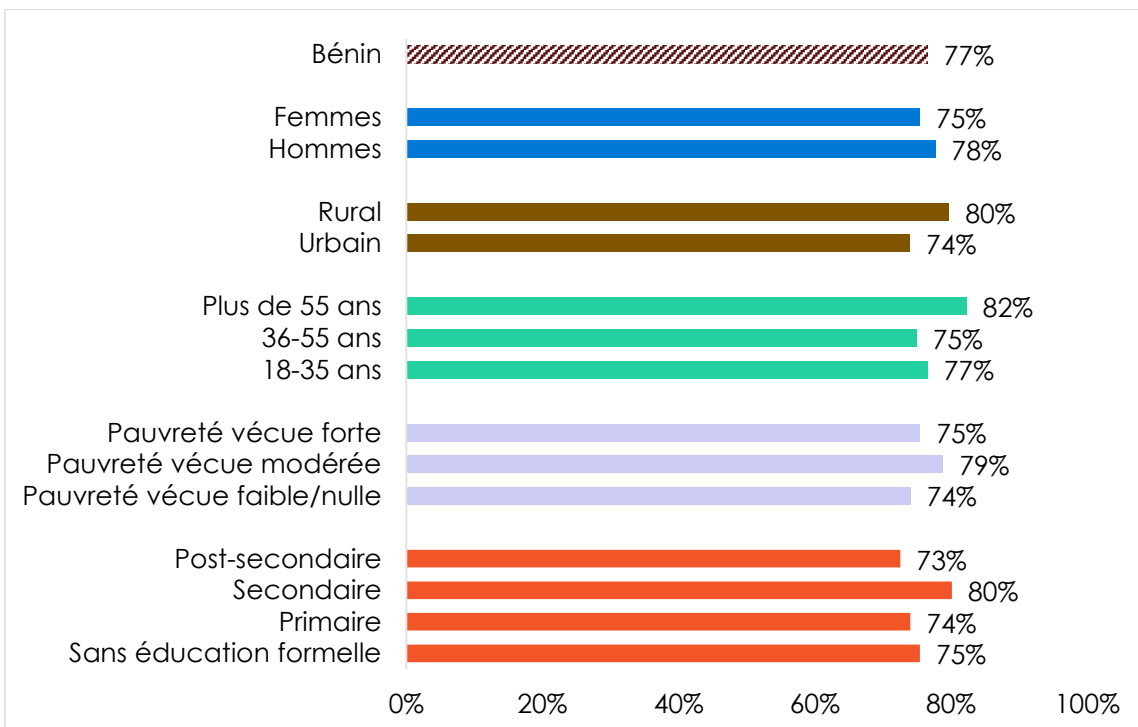
Le renforcement de la protection des femmes contre la discrimination et le harcèlement est plus revendiqué par les populations vivant en milieu rural (80%) et les individus plus âgés (82%) que leurs compères (Figure 14).

**Figure 13 : Protection des femmes et des filles par la police et des tribunaux | Bénin | 2024**



**Question posée aux répondants :** Pensez-vous que la police et les tribunaux de ce pays en font assez pour protéger les femmes et les filles contre la discrimination et le harcèlement à l'école, sur le lieu de travail et dans les espaces publics, ou qu'ils doivent en faire plus ?

**Figure 14 : La police et les tribunaux doivent faire plus pour protéger les femmes et les filles | par groupe démographique | Bénin | 2024**



**Question posée aux répondants :** Pensez-vous que la police et les tribunaux de ce pays en font assez pour protéger les femmes et les filles contre la discrimination et le harcèlement à l'école, sur le lieu de travail et dans les espaces publics, ou qu'ils doivent en faire plus ? (% qui disent « besoin d'en faire beaucoup plus » ou « besoin d'en faire un peu plus »)

## Conclusion

La majorité des Béninois estiment qu'il n'est jamais justifié pour un homme de battre sa femme, confortant le fait que la majorité parmi eux pensent que la violence basée sur le genre n'est pas très courante dans leur communauté.

Pendant ce temps, des minorités non-négligeables approuvent la violence en couple et rapportent que la discrimination et le harcèlement envers les filles et le harcèlement des femmes dans les espaces publics sont toujours d'actualité au Bénin. Il en est de même pour ce qui est de la restriction des femmes à l'emploi rémunéré par leur conjoint, qui reste dans une certaine proportion des réalités.

Ces situations que vivent les femmes renforcent les inégalités et les stéréotypes de genre dont elles continuent d'être victimes malgré le cadre juridique et institutionnel mis en place. Dans ce sens, la violence, le harcèlement et la discrimination basées sur le genre constituent non seulement des violations des droits humains, mais aussi un obstacle au développement économique et social du Bénin.

## Références

- Agbozo, P., & Kounoudji, C. (2022). Violences basées sur le genre au Bénin : Expériences et approches pour endiguer le phénomène. Dépêche No. 559 d'Afrobarometer.
- Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique. (2019). Cinquième enquête démographique et de santé au Bénin (EDSB-V) 2017-2018.
- Mattes, R., & Patel, J. (2022). La pauvreté vécue resurgit. Document de Politique No. 84 d'Afrobarometer.
- Ministère des Affaires Sociales et de la Microfinance. (2019). Examen national approfondi sur la mise en œuvre du programme d'action de Beijing au Bénin.
- Réseau des Femmes Leaders pour le Développement. (2020). Droits et égalité des sexes au Bénin : Aperçu-défis-perspectives.

**Justine Gbaguidi** est assistante de recherche à l'IREG, partenaire national d'Afrobarometer au Bénin. Email : jgbaguidi@iregbj.com.

**Pamela Agbozo** est chercheuse associée à l'IREG. Email : pamarie05@gmail.com.

**Louis Tomavo** est assistant de recherche à l'IREG. Email : ltomavo@iregbj.com.

Afrobarometer, une organisation à but non-lucratif dont le siège se trouve au Ghana, est un réseau panafricain et indépendant de recherches. La coordination régionale de plus de 35 partenaires nationaux est assurée par le Ghana Center for Democratic Development (CDD-Ghana), l'institute for Justice and Reconciliation (IJR) en Afrique du Sud, et l'Institute for Development Studies (IDS) de l'University of Nairobi au Kenya. Michigan State University, l'University of Cape Town et l'University of Malawi apportent un appui technique au réseau.

Afrobarometer bénéficie du soutien financier de la Suède à travers l'Agence Suédoise de Coopération pour le Développement International, de l'Agence Américaine pour le Développement International (USAID) à travers l'Institut Américain pour la Paix, de l'Agence Norvégienne de Coopération au Développement via le Projet Think Africa de la Banque Mondiale, de la Fondation Mo Ibrahim, des Open Society Foundations – Africa, de Luminare, de la Fondation William et Flora Hewlett, de la Fondation Bill & Melinda Gates, de la Fondation Mastercard, de la Fondation David et Lucile Packard, de la Commission de l'Union Européenne, de la Banque Mondiale, du Ministère des Affaires Etrangères du Finlande, de l'Ambassade du Royaume des Pays-Bas en Ouganda, de l'Ambassade de la Suède au Zimbabwe, du Centre Mondial du Pluralisme et de GIZ.

Les dons permettent à Afrobarometer de donner une voix aux citoyens africains. Pour faire un don en ligne, veuillez suivre ce [lien](#) ou ce [lien](#). Pour discuter du financement institutionnel, contactez Felix Biga (felixbiga@afrobarometer.org) ou Runyararo Munetsi (runyararo@afrobarometer.org).

Pour plus d'informations, veuillez visiter le [www.afrobarometer.org](http://www.afrobarometer.org).

Suivez nos publications à #VoicesAfrica.



Dépêche No. 848 d'Afrobarometer | 5 septembre 2024